

L'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA TABLE DE CONCERTATION DES
GROUPE DE FEMMES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (RÉCIF 02)**

**Au conseil d'administration de l'Agence régionale de
développement des réseaux locaux de services de santé et de
services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean**

**dans le cadre de la consultation sur le modèle régional
d'organisation de services de santé et de services sociaux**

Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de RÉCIF 02	3
Introduction	5
Questionnement	5
Recommandations	6
Conclusion	7
Liste des groupes membres de RÉCIF 02	8

PRÉSENTATION DE RÉCIF-02

RÉCIF-02 est la Table de concertation des groupes de femmes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1987. Réunissant vingt-neuf groupes de tout le territoire, Récif-02 représente donc au-delà de 10,000 femmes qui composent son membership. Et sans compter qu'étant pour la plupart des organismes de services, ces groupes sont à l'écoute de nombreuses femmes de la région.

On compte entre autres 3 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, 4 centres de femmes, 2 Calacs, Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 4 comités de condition féminine de syndicats et 2 syndicats féminins, 4 groupes de femmes de carrière et d'affaires, 2 groupes de femmes en Église, 1 groupe en intégration au travail et 1 groupe en développement régional et des groupes en éducation populaire.

Récif-02 a pour mission la défense des droits et l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Ses objectifs généraux :

- ? Créer une solidarité régionale en regroupant les femmes de la région pour assurer le "droit des femmes dans une perspective d'autonomie et d'égalité".
- ? Favoriser la mise en commun des informations et des expériences.
- ? Se concerter en vue d'une action collective.
- ? Étudier, analyser, prendre position sur des dossiers particuliers.
- ? Identifier les besoins prioritaires des femmes.
- ? Participer à la détermination des priorités de développement régional.
- ? Assurer la place des femmes dans les lieux décisionnels.

Enjeux et dossiers prioritaires de la Table de concertation des groupes de femmes

1. Enjeux

- ? Réussir son mandat de concertation à la fois avec ses groupes membres, en respectant les missions de chacun, et avec les partenaires locaux et régionaux, les organismes communautaires, les syndicats et les autres partenaires gouvernementaux.
- ? Faire en sorte que la Table soit un des moteurs du suivi de la Marche des femmes en n'occultant pas les autres dossiers dans d'autres champs que la violence et la pauvreté (santé, développement régional, autonomie économique).
- ? Profiter d'un financement qui permette l'accomplissement des différents mandats.
- ? Rendre possible l'acquisition de connaissances en lien avec les objectifs de la Table tout en étant utiles pour l'ensemble des groupes membres.

2. Dossiers prioritaires

Maintenir des liens avec tous les organismes régionaux afin d'y apporter l'expertise et l'éclairage des groupes de femmes, par des représentations, des délégations ou tout autres moyens : Santé, emploi, développement local et régional, organismes communautaires.

- Coordonner les travaux de suivi à la Marche mondiale des femmes.
- Réactiver le comité Virage ambulatoire pour faire le point sur la situation régionale.
- Participer à l'élaboration des plans d'action pour les commissions sectorielles de l'économie sociale et du développement social du CRCD.

Projets spécifiques développés

Implication dans l'organisation de la Marche des femmes

Participation au Conseil d'administration et commissions sectorielles économie sociale et développement social du CRCD,

Au conseil d'administration de Centres locaux de développement,

Au Comité aviseur en santé des femmes de la Régie (RRSSS),

Au Comité consultatif en main-d'œuvre féminine (CRPMT),

À la Table des regroupements des groupes communautaires de la région,

Participation à la Commission Clair,

Participation au Réseau provincial des Tables régionales des groupes de femmes.

Réalisation d'un colloque régional «Proches aidantes...au-delà de la vertu»

INTRODUCTION

Depuis l'automne 2003, nous sommes demeurées très attentives à tout ce qui concernait le projet puis ensuite la Loi 25 sur les agences de développement régional de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Avant la fin de l'année 2003, l'ensemble des groupes de femmes du Québec demandait le retrait de du projet de loi 25, ou à tout le moins un report. Depuis quelques semaines nous savons qu'une consultation sur l'implantation d'un modèle régional aurait lieu.

Les délais entre l'information reçue, et la consultation que nous devons d'abord faire auprès de nos membres et la préparation d'une intervention lors des audiences publiques sont considérés par nos membres comme étant très irréalistes. Nous présentons un mémoire qui est le plus concis possible.

QUESTIONNEMENT

Vous demandez ce que nous pensons de l'hypothèse de départ qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution du réseau, et dont vous dites que cette hypothèse répond aux prescriptions de la loi et aux orientations ministérielles...

Vous nous demandez aussi d'indiquer quelles sont les conditions de succès pour la mise en place du réseau, les priorités à retenir pour assurer la mise en place et si la gouverne proposée est un bon moyen pour soutenir l'instance locale dans ses responsabilités ?

Au départ nous considérons que des reculs important se feront au dépend des femmes. Le ministère de la santé compte utiliser les groupes communautaires, sans leur consentement, comme des sous-traitants à rabais des services publics dont il veut se décharger, détournant ainsi la mission des groupes citoyens qui avaient été mis sur pied pour donner la parole aux sans-voix. Dans cette réforme comme dans toutes les autres mises de l'avant par ce gouvernement, ce sont les femmes qui sont les plus perdantes. Ce sont elles qui paieront la facture de la réingénierie.

Enjeux et impacts:

- Autonomie et financement des groupes en santé et services sociaux,
- Prise en compte des besoins des femmes,
- Représentation des femmes au sein des instances décisionnelles en santé et service sociaux,
- Mise en place d'une politique en santé des femmes avec des règles et des principes établis,
- Remise en question du panier de services pour un territoire délimité,
- Privatisation des services,

Les femmes représentent plus de 80% des travailleuses du réseau de la santé dont les emplois seront précarisés, plus de 80% des travailleurs du communautaire sur qui le gouvernement va remettre ses responsabilités, plus de 90% des aidantes dites "naturelles" qui devront assumer privément les conséquences des coupures de services qui découleront de cette réforme et la majorité des usagères des services sociaux et de santé qui verront leurs services se faire amputer.

«La réforme du ministre Couillard est indéniablement une menace à l'autonomie des groupes communautaires et à l'égalité des femmes»¹

Dans ces structures, comment sera assurée une participation citoyenne, notamment aux femmes ? La loi est muette sur la question de la représentation des femmes sur les conseils d'administration des agences régionales et des instances locales. Tout comme le Conseil du statut de la femme, nous nous inquiétons de ce qu'il advient des dispositions législatives qui permettent aux femmes de faire entendre leur voix sur les conseils d'administration, en y favorisant la parité des hommes et des femmes. Il y avait dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (art.397.0.1) une disposition en ce sens².

RECOMMANDATIONS

Notre confiance dans l'atteinte d'objectifs d'équité que devrait avoir notre instance régionale pourrait s'accroître si certaines recommandations² sont respectées.

Nous voulons appuyer sur les recommandations déjà faites au Ministère de la santé et des services sociaux car elles sont plus que jamais pertinentes

- Que l'équivalent des articles (art.397.0.1 et 138) de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui favorisent la parité des hommes et des femmes sur les conseils d'administration des régions et des établissements s'appliquent dans les nouvelles structures.
- Que les conseils d'administration fassent une place non seulement au personnel administratif et professionnel des établissements, mais aussi à des représentants de la population. En ce qui concerne l'instance locale, une participation spécifique des usagers-ères devrait aussi être prévue.
- Qu'au niveau du réseau local, l'implantation statutaire d'une structure de concertation où on retrouve la présence des divers partenaires. Cette structure doit notamment inclure des représentants de la société civile comprenant des groupes de femmes.

1 Présidente de la FFO, Michèle Asselin

2 Conseil du statut de la femme

- Que puisse être assurée la présence d'une structure de représentation des femmes au sein des agences et du réseau local de services de santé et de services sociaux.
- Que les services relatifs à la santé reproductive tels la planification des naissances, la prévention des MTS, les services des sages-femmes et l'interruption volontaire de grossesse soient accessibles dans tous les territoires.
- Que le Ministère réitère son intention d'implanter une analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble des réseaux locaux et qu'il dote les instances locales d'un soutien adéquat pour qu'ils puissent accomplir ce mandat.
- Que, au travers de cette réorganisation, l'État garde une place centrale dans le financement, l'administration, le contrôle et la dispensation des services. Dans une optique de contrôle des coûts totaux consacrés à la santé et de maintien de la qualité des services, il souhaite que les balises soient données aux réseaux et aux agences pour que ce partenariat privé-public n'amène pas le secteur public à se désengager de ses responsabilités.
- Que le Ministère donne des balises claires concernant le financement des organismes communautaires; ce financement doit aller au-delà de la compensation directement liée aux services rendus dans le cadre des ententes et inclure un financement de base permettant de respecter la mission globale de l'organisme.

CONCLUSION

La Table de concertation des groupes de femmes voudrait bien voir cette démarche, comme étant le meilleur moyen pour une intégration efficace et efficiente des services. Nous y voyons un risque majeur, c'est que l'approche médicale curative prenne le pas sur une approche qui inclut des aspects telles la promotion, la prévention et la prestation de services d'ordre psychosocial, et ce pour l'ensemble des services de santé et de services sociaux.

Le Ministère écrit partout que les groupes communautaires sont «des partenaires incontournables des réseaux locaux». Nous craignons surtout que soit incontournable l'utilisation des groupes communautaires, sans qu'ils aient vraiment le choix.

En vous remerciant de l'accueil et de l'écoute dont vous faites preuve.

RÉCIF 02

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean

Liste des groupes membres 2003-2004

Association des citoyennes averties d'Alma Inc.
Association des femmes de carrière du comté de Roberval
Association des femmes de carrière du Saguenay
Association des femmes en affaires du Lac-Saint-Jean-Est
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) Saguenay–Lac-Saint-Jean
Auberge de l'amitié de Roberval Inc.
CALACS Entre Elles, Lac-Saint-Jean
Centre de femmes "La Source" Inc., Saint-Félicien
Centre de femmes au Quatre-temps, Alma
Centre de femmes du Pays de Maria-Chapdelaine, Dolbeau
Centre de femmes Mieux-Être de Jonquière Inc.
Comité condition de vie et travail des femmes FTQ Saguenay–Lac-Saint-Jean
Comité condition féminine du Conseil central syndicats nationaux Saguenay–Lac-St-Jean (CSN)
Comité condition féminine du Diocèse de Chicoutimi
Comité condition féminine du Syndicat de la fonction publique du Québec Saguenay–Lac-St-Jean
Comité condition féminine du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CLSC de la Jonquière
Comité intercommunautaire des religieuses pour la promotion des femmes (ARPF)
Corporation Accès-Travail-Femmes, Jonquière
Corporation des femmes d'affaires du Saguenay
Fédération des femmes du Québec / Conseil régional Saguenay
Femmes et développement régional-02
Femmes-action-séparation-divorce, Chicoutimi
La Chambrée Inc., Jonquière
La Maison ISA–CALACS, Saguenay
Les cercles de fermières du Québec / Fédération 20
Maison Halte-Secours Inc., Dolbeau
Regroupement des infirmiers et infirmières retraitées (RIIR) Zone 02
Syndicat des agricultrices Saguenay–Lac-Saint-Jean, St-Henri-de-Taillon
Syndicat des infirmières et infirmiers du nord-est québécois (SIINEQ)